

DATE	FACTURE	CLIENT	PAGE
30.11.2025	475.045	51.794	1

ADH : 4605815 CENTRALE DES OPTICIENS
PARIS

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

1. l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non) ;

2. Le non-respect de la date de paiement entraîne des pénalités au taux de la BCE +10%, et l'indemnité forfaitaire de 40 euros suivant art.L441-3 du Code du Commerce.

3. l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les frais judiciaires éventuels.

RESERVE DE PROPRIETE : De convention expresse, les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

POUR VOIR CLAIRE

ROND POINT DU BOURG

46120 LE BOUR
FRANCE

FR66901405886

REFERENCES		CORRECTIONS		Qté	Prix unit. brut	Rem. %	Prix unit. net	TOTAL
BL N° 12.935 DU 03.11.2025 REF:		NOV5A94BL25102942461-73567-517						
PRECISION 1 (LE)	14.2 8.3 -3.00 .00 0	.00	x 5	2				Gratuit
BL N° 62.165 DU 17.11.2025 REF:		NOV5B94BL25111529701-06880-517						
MYDAY	14.2 8.4 -1.50 .00 0	.00	x 30	1	23,22	18,0%	19,04	19,04
MYDAY	14.2 8.4 -1.00 .00 0	.00	x 30	1	23,22	18,0%	19,04	19,04
BL N° 58.910 DU 24.11.2025 REF:		NOV5B94BL25112467067-27529-517						
AIR OPTIX PLUS HYDRAGLYDE	14.2 8.6 -5.00 .00 0	.00	x 6	1	33,60	37,0%	21,17	21,17
BL N° 46.520 DU 30.11.2025 REF:		NOV5B94BL25113095668-00000-517						
PORT NUIT				1	6,60		6,60	6,60